

COMMUNE D'ARMOY

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2020

Etaient présents : M. BERNARD Patrick, Mme SIEGER Martine, M. JACQUEY Olivier, M. VITTET Patrick, M. MASSE Ludovic, Mme ABDOUN LETELLIER Martine, M. LARCHER Philip, Mme TROUDET Pascale, Mme DEBERNARDI Julie, Mme MARCLAY Céline, M. G'STALTER Grégory, Mme BEAU Estelle,

Etaient absents : M. LEROY Paul, Mme M. PARSY Serge, Mme HUBERT Agnès,

Procurations : Mme HUBERT Agnès a donné procuration à M. BERNARD Patrick.
M. LEROY Paul a donné procuration à Céline MARCLAY.

Date de la convocation : 27 Octobre 2020

Ouverture de séance : 18h00

Clôture de séance : 20h20

Le Conseil Municipal nommé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. JACQUEY Olivier comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait part de l'ordre du jour :

- Nomination du secrétaire de séance ;
- Approbation du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2020
- **Domaine et patrimoine** – Cession à l'amiable parcelle A113 (non délimitée) – Travaux de rectification du virage de planaise
- **Institutions et vie politique** – Fonctionnement des assemblées – Règlement intérieur du conseil municipal
- **Institutions et vie politique** – Désignation des représentants – Thonon Agglomération – Membre de la commission locale d'évaluation des charges transférées
- **Finances communales** – Région – Bonus relance 2020-2021 – Demande de subvention – Rénovation logement communal
- **Finances communales** – Budget principal – décision modificative N°1
- **Finances communales** – Tarifs communaux – Révision au 1^{er} janvier 2021
- **Thonon Agglomération – Gestion des déchets** – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service – Exercice 2019
- **Thonon Agglomération – Service public d'assainissement** – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service – Exercice 2019
- **Thonon Agglomération** – Convention relative à l'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme
- **Personnel Communal** – Modification du tableau des emplois
- **Personnel Communal** – Action sociale
- **Domaine et patrimoine** – Bail de location du droit de pêche à l'Association Agréée pour la Pêche et la protection du milieu aquatique
- **Questions diverses**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- ▶ **Finances communales** – Budget principal – Rattachement des charges à l'exercice
- ▶ **Finances communales** – Budget principal – Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021

Approbation du procès-verbal du 15 septembre 2020

Le procès-verbal de la séance du 15 septembre 2020 est *approuvé à l'unanimité*.

Domaine et patrimoine – Cession à l'amiable parcelle A113 (non délimitée) – Travaux de rectification du virage de Planaise

Après examen du projet de sécurisation du virage de Planaise élaboré et présenté en séance par le Conseil Départemental de Haute-Savoie qui a pour objectif d'améliorer la sécurité des usagers de la RD26 par l'élargissement de la chaussée et la rectification du tracé, le Conseil Municipal considérant que la parcelle A 113 est impactée par le projet pour une emprise approximative de 765 M2, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la cession de la surface de 160 M2 possédée dans la parcelle A 113 au prix de 0,50 euros le M2.

Finances locales – Budget principal – Rattachement des charges à l'exercice

Selon l'instruction comptable M14, la règle d'indépendance des exercices oblige à rattacher les charges et les produits de la section de fonctionnement au seul exercice qui les concerne effectivement. Chaque collectivité peut déterminer, sous sa responsabilité et compte tenu du volume de ses dépenses et recettes, un seuil significatif à partir duquel elle va procéder au rattachement. **Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à **l'unanimité**, décide de fixer le seuil minimum de rattachement des charges et des produits à 1 000 euros.

Finances locales – Budget principal – Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021

Dans l'attente de l'adoption du budget primitif le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement nécessaires pour le 1^{er} trimestre 2021 à hauteur des crédits suivants :

- **Chapitre 204**10 500 €
- **Chapitre 21**17 973 €
- **Chapitre 23**9 527 €

Institutions et vie politique – Fonctionnement des assemblées – Règlement intérieur

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'obligation pour les communes de 1000 habitants d'établir son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, à adopter son règlement intérieur.

Institutions et vie politique – Thonon Agglomération – Désignation des représentants membres de la CLECT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Désigne au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées créée entre Thonon Agglomération et ses communes membres pour la durée du mandat :

- ▶ Mme HUBERT Agnès en qualité de membre titulaire
- ▶ M. Patrick BERNARD en qualité de membre suppléant

Finances locales – Subvention – Rénovation de deux logements communaux

La commune est propriétaire de deux logements locatifs situés au centre village. La commune en concertation avec les locataires a recensé les besoins visant à la rénovation de ces deux appartements. Ces travaux sont éligibles au Bonus Relance 2020-2021 mis en œuvre par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé le plan de financement suivant :

DEPENSES	RECETTES	RECETTES	MONTANT	TAUX
Peinture	2 027,00	Région Auvergne Rhône Alpes	2 248,35	50 %
Electricité	850,00	Autofinancement	2 248,35	50 %
Couverture	450,00			
Revêtement sol dur	749,70			
Divers fournitures	420,00			
TOTAL	4 496,70	TOTAL	4 496,70	100 %

Finances locales – Budget principal – Décision modificative N°1

Le Conseil Municipal considérant qu'il y a lieu de procéder à un ajustement des crédits inscrits au budget principal 2020 approuve à l'unanimité la décision modificative N°1, admise sans équilibre apparent sur la présente décision modificative compte tenu du sur-équilibre de la section de fonctionnement du budget principal 2020 d'un montant de 1 020 123,00 euros.

Imputation	Désignation			Montant
65548/65	Autres contributions	Fonc.	D	+ 20 435,00
				+ 20 435,00

Finances locales – Cimetière communal – Révision des tarifs de concession de terrain 2021

Les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2021 seront les suivants :

- pleine terre, durée 30 ans, le m²220 €
- caveau, durée 30 ans, le m²260 €
- columbarium, durée 30 ans, la case double.....150 €

Les tarifs relatifs à la vente des caveaux et des cases au columbarium seront les suivants :

- caveau 2 places (construction en 2016)1 197,82 € HT
- caveau 4 places (construction en 2013)2 090,00 € HT
- case double columbarium (construction 1993)391,64 € TTC
- case double columbarium (construction 2020).....775,00 € TTC

Finances locales – Régie de recettes secrétariat – Tarifs 2021

Les tarifs fixés en 2020 sont reconduits en 2021.

Finances locales – Location salles – Tarifs 2021

Les tarifs fixés en 2020 sont reconduits en 2021.

Finances locales – SIVOM Armoy Le Lyaud – Mise à disposition du hangar communal 2021

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le montant de cette participation, pour l'année 2021 à savoir un montant annuel de 550 €.

Finances locales – Foyer Rural Culturel Armoy – Le Lyaud – Participation fonctionnement 2021

Le Conseil Municipal décide de reconduire en 2021 la participation financière demandée à cette association en 2020, à savoir :

- 840 euros pour la mise à disposition des salles communales
- 120 euros pour l'utilisation du photocopieur

Finances locales – Redevance d'occupation du domaine public – Chalet à emporter – Place des commerces

Le Conseil Municipal décide de maintenir le montant mensuel de la redevance d'occupation du domaine public versée par Monsieur ALVAREZ au titre de l'installation de son chalet à pizzas sur la place des commerces, à savoir 220 euros à compter du 1^{er} mars 2021,

Thonon Agglomération – Rapports sur le prix et la qualité des services

Par délibération du 29 septembre 2020, le Conseil Communautaire de Thonon Agglomération a adopté les rapports sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets de l'année 2019 ainsi que celui sur le service public d'assainissement. Ces rapports ont été adressés à l'ensemble des Conseillers Municipaux par voie dématérialisée et ont fait l'objet d'une communication au Conseil Municipal.

Thonon Agglomération – Convention relative à l'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme

La commune a confié à Thonon Agglomération l'instruction des autorisations d'urbanisme. Il est nécessaire de définir les modalités de collaboration à travers une convention.

Le Conseil Municipal considérant que la Commune reste pleinement compétente en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme, à l'unanimité, décide :

- De confier à la Communauté de Communes Thonon Agglomération l'instruction des autorisations d'urbanisme de son territoire à l'exclusion des certificats d'urbanisme (CUa) et des déclarations préalables (DP) conservés par la Commune,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la Communauté de Communes Thonon Agglomération la convention relative aux modalités d'instruction des autorisations d'urbanisme confiées par la commune.

Personnel communal – Modification du tableau des emplois

Le Conseil municipal adopte les modifications du tableau des emplois suivants :

- **Modification du temps de travail** du poste suivant à compter du 16 novembre 2020 :
- 1 poste d'Adjoint Territorial du Patrimoine principal de 2^{ème} classe à 25/35
- **Devient** à compter du 16 novembre 2020 :
- 1 poste d'Adjoint Territorial du Patrimoine principal de 2^{ème} classe à 23/35

Personnel communal – Action sociale

En l'absence de retour de l'avis du Comité Technique Paritaire, ce point est retiré de l'ordre du jour et sera présenté lors du prochain Conseil Municipal.

Domaine et patrimoine – Bail de location du droit de pêche à l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les termes du bail de location du droit de pêche pour une durée de 5 ans à l'association dénommée Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA), sise à Thonon-les-Bains, 2 place de Crête afin que ladite association puisse exercer son droit de gestion de la pêche sur des parcelles communales situées en bordure de la rivière Dranse.



Armoiy, le 27 octobre 2020

MAIRIE ARMOY
74200

AVIS

Le Conseil Municipal d'ARMOY se réunira à la mairie, en séance ordinaire, le :

MERCREDI 4 NOVEMBRE 2020 à 18 heures 00

Ordre du jour :

- > Nomination du secrétaire de séance ;
- > Approbation du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2020
- > **Domaine et patrimoine** – Cession à l'amiable parcelle A113 (non délimitée) – Travaux de rectification du virage de planaise
- > **Institutions et vie politique** – Fonctionnement des assemblées – Règlement intérieur du conseil municipal
- > **Institutions et vie politique** – Désignation des représentants – Thonon Agglomération – Membre de la commission locale d'évaluation des charges transférées
- > **Finances communales** – Région – Bonus relance 2020-2021 – Demande de subvention – Rénovation logement communal
- > **Finances communales** – Budget principal – décision modificative N°1
- > **Finances communales** – Tarifs communaux – Révision au 1^{er} janvier 2021
- > **Thonon Agglomération** – **Gestion des déchets** – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service – Exercice 2019
- > **Thonon Agglomération** – **Service public d'assainissement** – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service – Exercice 2019
- > **Thonon Agglomération** – Convention relative à l'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme
- > **Personnel Communal** – Modification du tableau des emplois
- > **Personnel Communal** – Action sociale

- > **Domaine et patrimoine** – Bail de location du droit de pêche à l'Association Agréée pour la Pêche et la protection du milieu aquatique
- > **Questions diverses**


Le Maire,
Patrick BERNARD